



ASSEMBLEE GENERALE 2016

PROCES VERBAL

LA PRESIDENTE

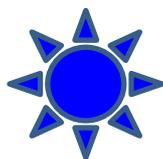
CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973

N° préf 0281004967

N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 926C

Siège social : 1, Rue Salvator Allende 28300 - MAINVILLIERS



Le samedi 5 novembre 2016, à la salle Victor Hugo de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 17h00 sur convocation de son comité directeur.

L'assemblée générale est présidée par Mireille Baragoin, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille permet de constater que le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE

Mireille Baragoin, Présidente de l'association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Elle salue tout particulièrement la présence de :

- Monsieur Jean Jacques Chatel, Président du syndicat intercommunal du centre aquatique des Vauroux, Maire de Mainvilliers ;
- Madame Denise Dubois Ludovico, Vice-présidente du syndicat, conseillère déléguée aux sports de la ville de Mainvilliers ;
- Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur ;
- Les membres de l'association ;
- Les entraîneurs.

Et présente les excuses :

- Monsieur Emmanuel Lecomte, Vice-Président du syndicat, Maire de Lucé ;
- Monsieur Malik Sené, adjoint aux sports de la ville de Lucé.

Après neuf années d'inactivité, le Cercle Nautique des Vauroux a repris quelques activités sous la tutelle du syndicat intercommunal du centre nautique remis en fonction. Cette décision est conforme aux vœux exprimés par les adhérents lors de la dernière assemblée générale extraordinaire de janvier 2006 refusant la dissolution et la fusion.

2. RAPPORT MORAL

La Présidente fait lecture du rapport moral.

Rapport moral approuvé

3. RAPPORT D'ACTIVITES

Un diaporama est projeté présentant le CNV par :

- Ses moyens ;
- Ses sections ;
- Ses adhérents ;
- Ses activités.

4. RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Eric Visage, Trésorier, donne lecture, sous forme de diaporama, sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016. Il informe l'assemblée que le compte de résultats fait apparaître un déficit de 2455.70€ pour un total de produit de 15 953.07€ Et de charges de 18 408.77€

Il est à noter que le déficit a été amoindri dans la mesure où les villes de Lucé et Mainvilliers ont octroyé une subvention limitant ainsi notre déficit.

Il précise également que les subventions versées en 2016 sont affectées au prorata de la saison dans la mesure où la comptabilité de l'association est réalisée en année sportive. Il précise également que les principaux postes de dépenses sont les frais d'encadrement et la location des lignes d'eau.

Il indique que l'association, n'ayant jamais été dissoute et que les fonds placés pendant ces 9 années de « sommeil » permettent à ce jour de régler l'ensemble des dépenses inhérentes au bon fonctionnement.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame et Monsieur Robert, commissaires aux comptes, donnent lecture de leur rapport de vérification sur l'exercice écoulé.

6. DECHARGE DU TRESORIER

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, celui des commissaires aux comptes donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2015/2016.

Résolution adoptée à l'unanimité

7. ELECTIONS

Compte tenu du redémarrage de l'association, il ne sera pas procédé à de nouvelles élections par dérogation aux statuts.

Aucune observation

8. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame et Monsieur Robert sont reconduits dans leur fonction.

9. ALLOCUTION - QUESTIONS

Intervention de Monsieur Jean Jacques Chatel, Président, Maire de Mainvilliers.

- Heureux de vous accueillir à nouveau ;
- Indique qu'il est conscient des difficultés rencontrées pour le club lors du redémarrage en sept 2015. L'information au public ayant été particulièrement contrainte et tardive ;
- La longue fermeture du centre aquatique a impacté l'ensemble des acteurs ;
- Difficile de faire reprendre les habitudes perdues ;
- Déploie le peu d'adhérent de Mainvilliers.

Suite à une question d'une adhérente présente : « pourquoi le cnv ne développe pas – sport santé- (activité soutenue par la ffn) ? Un contact avec l'établissement de nutrition, situé également sur la commune de Mainvilliers pourrait être envisagé. »

Il est répondu que c'est un des objectifs. M Chatel indique qu'il est prêt de par ses contacts à nous faciliter les premières rencontres avec les responsables du centre départemental de nutrition et diabétologie.

Il a également été question des associations sportives des collèges, ces pistes pourraient permettre de voir à nouveau de jeunes nageurs rejoindre le club.

Monsieur le maire s'est informé de l'accueil réservé au CNV par les services de la mairie, la présidente l'a rassuré, en effet que ce soit le prêt des salles pour les réunions, les publications dans les lettres d'info de la commune ou le traitement des dossiers de demande de subvention, le CNV reçoit toujours un bon accueil.

La Présidente porte à connaissance qu'à partir de cette saison tous les membres seront licenciés (décision du bureau) afin de pouvoir déposer une demande de labellisation. Le cnv a pris directement à sa charge le coût des licences pour les adultes pour la saison 2016/2017.

Une adhérente : « qu'apporte la labellisation FFN, est-elle accompagnée d'aide financière ? »

- Reconnaissance du club auprès des institutions ;
- Aide à la licence (ristourne);
- Portefeuille de formation ;
- Fourniture d'un kit communication ;
- Participation aux droits d'engagement au niveau régional etc...

Compte tenu de la présence du Président du syndicat, un certain nombre de questions ont été posées par l'assistance sur le fonctionnement du centre aquatique hors fonctionnement du cnvaux.

Plus de question, la séance est levée à 19h.

Invitation est faite de se retrouver autour du pôt de l'amitié.

La Secrétaire,
Signé SANDRINE BONGIONVANNI

La Présidente,
signé MIREILLE BARAGOIN